

Arrêté N° 2022 - 1721

**Portant fermeture provisoire de l'école primaire Pater Hildevert située à Port Blanc,
Du mardi 17 mai 2022 au jeudi 19 mai 2022**

Le Maire de la ville du Gosier, Monsieur Cédric CORNET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;

Considérant qu'un essaim d'abeilles a été signalé dans la cour extérieure de l'école Pater Hildevert située à port Blanc ;

Considérant que pour assurer la sécurité des élèves et du personnel, il est nécessaire de faire intervenir un apiculteur pour procéder à l'extraction des abeilles ;

Considérant la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre des dispositions pour assurer le maintien de l'ordre, de la tranquillité et de la sécurité publiques sur le territoire communal ;

ARRETE

Article 1 - L'école primaire Pater Hildever située à Port Blanc, sera fermée du mardi 17 mai 2022 au jeudi 19 mai 2022 afin d'assurer la sécurité des élèves et du personnel.

Article 2 - L'intervention d'un apiculteur permettra l'extraction de l'essaim d'abeilles en toute sécurité.

Article 3 - Il appartient à l'apiculteur de disposer de moyens suffisants pour assurer sa sécurité.

Article 4 - La réouverture de l'établissement scolaire aura lieu le jeudi 19 mai 2022 aux horaires habituels de l'établissement.

Article 5 - Madame la Directrice Générale des services de la commune de Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera transmise chacun, en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité publique,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de Gosier.

Fait à Gosier, le **18 MAI 2022**

